



Extrait du SNUipp-FSU 47

<http://47.snuipp.fr/spip.php?article3754>

Horaires des Remplaçants et des TRS : pour ne pas travailler plus ...

- Pratique -



Date de mise en ligne : mercredi 30 août 2017

Description :

Pour aider les remplaçants et les collègues sur postes fractionnés à comptabiliser leur travail effectif jour après jour, nous leur proposons un fichier tableur.

La dernière version mise en ligne permet de :

- choisir l'année scolaire et la zone de vacances
- choisir sa quotité de service
- saisir les heures récupérées.

SNUipp-FSU 47

Mes heures de travail : cela compte !

Avec la mise en place de rythmes différents selon les communes, le temps de travail des remplaçant-es et collègues nommé-es sur des postes fractionnés peut dépasser les 24 heures hebdomadaires.

Ces heures effectuées en plus donnent droit à un temps de récupération.

Elles doivent donc être toutes comptabilisées précisément pour être ensuite toutes récupérées.

Le SNUipp-FSU met donc à votre disposition un tableur qui vous permet de tenir à jour facilement vos heures de service.

Avec cet outil, vous êtes au fait de votre situation.

Fonctionnalités :

- Choix de l'année scolaire.
- Choix de la zone de vacances.
- Choix de la quotité de service.
- Saisie quotidienne du nombre d'heures de classes.
- Calcul des heures à récupérer.
- Saisie des heures récupérées.

Quelques précisions :

- **Pour la journée de prérentrée :**
il faut comptabiliser le nombre d'heures de l'école de rattachement.
- **Pour les jours fériés :**
il faut comptabiliser soit le nombre d'heures de l'école de rattachement soit celui de l'école où est effectué le remplacement si celui-ci dure toute la semaine ou bien s'il est encadré par 2 jours de remplacement dans la même école.
- **En cas de grève, congé maladie, garde d'enfant malade :**
il faut bien indiquer le volume horaire de la journée de l'école de rattachement ou celui de l'école où est effectué le remplacement, comme pour les jours fériés.

Le fichier tableur :

Au format LibreOffice.



Suivi des heures effectuées
IMPORTANT :

Enregistrer le fichier sur votre ordinateur avant de l'utiliser.

Nous avons décidé d'éviter de travailler pour Micro\$oft...

Ne pas utiliser Microsoft-Excel pour ouvrir ce fichier :

- Dégradations importantes du fonctionnement du fichier en vue !
- Certaines fonctions ne seront tout simplement pas opérantes...
- Utiliser LibreOffice, logiciel libre et gratuit !

Pour télécharger LibreOffice, voir notre article : [Logiciels Libres](#)